

L'ANGE GABRIEL,
JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

DUODI, 2 Nivôse, An VIII.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit. ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Proclamation du prince Charles; son opinion sur le 18 brumaire. - Ordre de la cour de Londres pour protéger les débarquemens sur les côtes de Bretagne. - Opérations du délégué des consuls dans le département du Bas-Rhin. - Rentrée des troupes stationnées sur les bords du Rhin, dans l'intérieur. - Etat détaillé des fonds qui ont été envoyés de l'armée d'Italie pendant le mois de vendémiaire an 8. - Denuement de cette armée. - Forcés des mécontents dans les départemens de l'Ouest. - Sommaton faite par le prince Charles à la garnison de Kehl. - Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

TURQUIE.

Constantinople, 3 frimaire.

Les nouvelles qu'on a reçues de Syrie annoncent que l'armée du grand-visir a dépassé la frontière malgré les obstacles qu'il a éprouvés dans sa marche: elle doit être maintenant en présence de l'armée française.

L'internonce impérial a demandé dernièrement que les Français renfermés, puissent jouir de la liberté de se promener dans les cours intérieures du palais qui leur sert de prison. Cette faveur leur a été refusée.

A L L E M A G N E.

Francfort, 23 frimaire. Le prince Charles vient de faire une proclamation aux cercles antérieurs de l'empire Germanique, pour presser l'armement général. « Je vois avec regret, dit-il, que sur les événemens nouvellement arrivés en France, par lesquels le pouvoir suprême est passé en d'autres mains, on fonde presque par-tout l'espérance, déjà si souvent trompée, d'une pacification générale, et que dans cette supposition prématurée, on croit même pouvoir différer la mise en activité du contingent et l'accomplissement des obligations continues. On a jusqu'ici toujours vu que toute faction nouvelle en France a beaucoup parlé de paix, non pour la conclure à des conditions équitables, mais pour capter l'opinion du peuple. L'événement qui s'est passé le 18 brumaire, considéré de près, n'est pas de nature à nous donner une pleine confiance. Une partie des personnes qui se sont emparées du pouvoir suprême sont les mêmes qui, tant par leur principes que par leur vie publique entière, ont juré une haine mortelle et une inimitié éternelle à tous les états qui ne sont pas constitués comme le leur, qui en ont renversé plusieurs et subjugué perfidement d'autres en pleine paix.

» L'esprit même qui se manifeste dans les écrits publics en France, n'est pas si pacifique; il y est souvent dit que cette révolution n'a d'autre but que de relever la république au rang qu'elle auroit dû obtenir en Europe. On y blâme l'ancien directoire, non pour avoir commencé la guerre, mais pour l'avoir faite malheureusement; pour n'avoir pas conquis de nouvelles provinces; pour en avoir perdu plusieurs. Dans les proclamations françaises, on commence toujours par parler de victoires, et on parle ensuite de paix; ce qui indique que les circonstances ne leur paroissent pas encore assez favorables pour cette dernière, et que l'on veut encore tenter le sort des armes avant de songer à la conclure....

Mais quand même on ne voudroit concevoir aucune méfiance sur les vues des nouveaux dominateurs de la France, la nouvelle révolution n'est pas encore assez affermie pour que l'on puisse être assuré qu'elle ne sera pas renversée comme les autres. Enfin, il ne s'agit pas ici d'une paix telle qu'on pourroit en donner la dénomination à toute convention d'armistice; il s'agit de sûreté, des conditions pour lesquelles on combat essentiellement; conditions telles que l'exigent l'honneur, la dignité, la liberté, l'intégrité de l'empire germanique, et l'inviolabilité des traités les plus chers. Il s'agit ici d'une paix juste, convenable et durable, dans le sens des décisions de la diète, qui assure la religion, les propriétés, l'ordre civil et la constitution de l'Empire ».

Depuis que l'on a appris que le prince Charles avait refusé de ratifier l'armistice, les troupes mayençaises, sous les ordres du baron d'Albini, ont reçu l'ordre de se rapprocher du Necker, pour opérer leur jonction avec l'aile gauche de l'armée autrichienne; on a aussi envoyé un officier supérieur dans l'évêché de Wurzburg, pour presser la levée en masse des paysans: ceux du Lovenwald et de l'évêché de Strasbourg sont déjà réunis sous les drapeaux.

A N G L E T E R R E.

Londres, 19 frimaire.

La flotte de l'amiral Bridport est encore ressortie de Torbay; elle a reçu l'ordre de rester en croisière devant Brest; quelques divisions doivent s'en détacher de tems en tems pour protéger les débarquemens successifs qui doivent avoir lieu sur les côtes de la Bretagne.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, 24 frimaire. Les troupes qui étoient au Texell ont été rappelées pour se rendre du côté de la Zélande, où l'on craint une invasion. Les batteries du Helder sont entièrement rétablies : il n'y a que les digues du côté de Schagbrug qui ont encore besoin de quelques réparations. Le général Kellerman a reçu un courrier extraordinaire avec l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris : c'est le général Desjardins qui commande en son absence.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Srasbourg, le 27 frimaire. Le citoyen Mallarmé, délégué des consuls, vient de destituer un officier-municipal ; il l'a remplacé par un libraire retiré. On s'attend à d'autres destitutions. Le délégué invite, par une proclamation qui est sous presse, les citoyens du Bas-Rhin à lui donner tous les renseignemens qu'exigent les fonctions délicates dont il est chargé.

Bruxelles, 27 frimaire. Presque toutes les troupes qui étoient arrivées dans nos départemens, et qui étoient destinées pour les bords du Rhin, où elles devoient renforcer notre armée, ont tout-à-coup reçu une autre direction ; elles marchent en toute diligence vers l'intérieur de la république. Plusieurs routes sont en ce moment couvertes de ces troupes, dont différens corps avoient presque atteint le lieu de leur destination. Depuis avant-hier, il en est parti d'ici, à diverses reprises, pour Mons ; un bataillon de tirailleurs s'est dirigé sur Namur et Givet ; il se rend, ainsi que les autres, dans l'intérieur : on assure qu'elles s'approchent de Paris.

Nice, 18 frimaire. L'armée d'Italie occupe une ligne de 143 lieues, sur des montagnes presque inhabitables dans l'hiver. Cette ligne a vingt-cinq débouchés, qui exigent chacun une force d'environ 3,000 hommes. Cette armée, réunie à celle de Naples et des Alpes n'a jamais été au-delà de 60 à 63 mille hommes, dont 2 mille de cavalerie. Le terrain qu'elle occupe n'a jamais suffi à la subsistance du petit nombre d'habitans qui y résident. Pour bien connoître tout ce qu'elle a souffert, il suffira de comparer les besoins d'une armée de cette force, située dans des positions si difficiles, avec les ressources qu'elle a reçues depuis le premier vendémiaire de l'an 8, montant en total, pour les divers services et la solde, à 14,405,000 fr. En effet d'équipement et d'habillement, cette armée n'a reçu que 6,000 habits, point de capottes, 30,000 chemises, et pour des souliers, elle en a reçu 12,000 paires. Point de chevaux pour les transports, ni pour l'ambulance. Pour les hôpitaux, ni vivres, ni médicamens. Les moyens pécuniaires qu'elle a reçus, pour suppléer à une aussi horrible pénurie, consistent en 1,400,000 d'argent, envoyé par la trésorerie nationale dans les trois mois, et 316,000 en bons de syndicat. Pour l'approvisionnement de siège, il n'en a été fait aucun ; cependant 150 bouches à feu étoient nécessaires. L'armée n'a jamais eu de chevaux pour atteler 20 pièces de canons ; 15,000,000 de cartouches étoient indispensables, l'armée n'en a jamais eu 3,000,000 et elle a toujours manqué de moyens pour les faire. Ce que le soldat a souffert dans cette horrible crise ne peut être décrit par aucune plume.

Ceux qui sont isolés sur les montagnes couvertes de neige, sans toit, sans habits, sans feu, ont passé plusieurs journées sans nourriture, et plusieurs sont morts de faim. Ceux qui sont stationnés dans les villages, après avoir épuisé toutes les ressources des infortunés paysans, regardent comme un jour de grâces ou ils reçoivent un quart de la ration ordinaire.

(2)

Tous les chevaux sont morts par le manque de fourrage, tous les officiers sont démontés ; les chefs et les états-majors peuvent à peine faire un mouvement ; le petit nombre de chevaux qui ont survécu à la famine, ne trouvent plus de fourrage. Nulle subsistance sur les routes pour le soldat qui voyage, ou pour les troupes qui sont en mouvement ; nul soulagement dans les hôpitaux pour le malade ou le blessé qu'on y transporte. Telle est la situation de l'armée d'Italie, obligée de soutenir depuis plus de huit mois les efforts d'une armée victorieuse, supérieure en force, pourvue d'une artillerie immense, soutenue par une cavalerie formidable, et abondamment fournie de munitions et de subsistances.

Que ceux qui s'étonnent de ne l'avoir pas encore vu rentrer triomphante dans l'Italie, expliquent comment elle n'a pas été entièrement vaincue.

Rennes, 27 frimaire. Chaque jour les royalistes violent sans ménagement l'armistice conclu. Les communes de Sérigné, la Mézières, Belton, se sont vu enlever grand nombre de fusils et plusieurs jeunes-gens qu'ils ont forcés de les suivre, les menaçant de les fusiller à la moindre résistance. Ils continuent d'enlever aussi les grains ; ils poussent l'effronterie jusqu'à vendre à la porte des acquéreurs de domaines nationaux, les meubles et effets qu'ils leur confisquent ; et cela ne se passe pas seulement dans les petites communes sans défense ; le 25 de ce mois, à trois heures après midi, ceux qui font partie d'un cantonnement établi à Vera et aux environs, sont entrés, pour la seconde fois, dans le faubourg de la Guerche : ils sont venus à une portée de fusil des portes et des murs de la ville, et ont enlevé impunément du faubourg cinq jeunes gens et plusieurs fusils.

Leur audace s'accroît chaque jour, et nous remarquons que le débarquement d'hommes, d'armes, de munitions et d'argent, opéré par l'anglais sur plusieurs points, et notamment près de Vannes, débarquement qui n'est que le prélude de ceux qu'annoncent les nombreuses voiles ennemies qu'on signale, accroît en eux les espérances qu'ils ne prennent pas la peine de dissimuler.

Bourbriac, 25 frimaire. Les royalistes continuent leurs excès dans les communes de Magaor, Saint-Gilles, Pléaux, Bourbriac ; ils ont levé des contributions. Dans la commune de Querrier, ils ont enlevé 6 bœufs, exigé 600 fr., tué un citoyen. Toutes ces vexations ne s'exercent qu'envers les acquéreurs de biens nationaux et les fonctionnaires publics : aussi sont-ils en fuite de toutes parts.

Ils ont fait défense, sous peine de mort, de payer aucune contribution. Ceux qui ravagent cette partie du département des Côtes-du-Nord, ont à leur tête Maigny et Debarre.

Extrait de la lettre d'un adjoint aux adjudans-généraux de l'armée d'Angleterre.

D'Angers, le 26 frimaire.

Je suis arrivé ici le 23, envoyé de Rennes auprès du général en chef Hédouville, pour une mission relative à la pacification avec les royalistes. Ceux-ci m'ont escorté jusqu'aux portes d'Angers, depuis Pouancé, leur quartier-général. J'ai fait seize lieues au milieu d'eux et de leurs cantonnemens ; ils m'ont très-bien accueilli, et nous les accueillons de même quand ils viennent chez nous.

J'ai dîné avant-hier avec deux d'entr'eux, chez le général en chef ; j'y dine encore aujourd'hui avec d'autres. J'ignore quand Hédouville me renverra à Rennes ; il me retient ici sans doute pour quelque autre mission, du moins je le présume.

Je ne sais si l'on parviendra à faire la paix avec les mé-

contens de ces contrées, qui prétendent avoir en tout 150 mille hommes ; mais j'en doute beaucoup. Dans tous les cas, ce n'est pas leur nombre qui nous effraie ; il est d'ailleurs infiniment moindre qu'ils ne le disent ; mais ce qui affligera le plus, si la guerre recommence, ce sont les malheurs inévitables qui en seront la suite pour toutes ces contrées et leurs habitans. Leurs troupes sont très-peu disciplinées ; elles sont en général fort mal tenues, mal armées et mal équipées. Leur cavalerie est nulle, ainsi que leur artillerie, et je ne leur connois que quelques pièces dans le Morbihan et celles qu'ils ont prises au Mans. La désertion et la défection dans les deux partis peuvent être considérées comme se balançant. Tous les jours il déserte quelques-uns de nos soldats ; de même tous les jours il vient à nous quelques royalistes. Ils font bien nourrir leurs troupes, mais elles ne reçoivent que peu ou point de solde.

Telle est à peu près la situation de cette armée de mécontens qu'on a laissé grossir à vue d'œil. Elle est partagée en cinq grandes divisions, et occupe presque toute la ci-devant Normandie, sous les ordres de Frotté, que j'ai vu à Pouancé, et qui est un homme d'un physique remarquable, âgé de 28 à 30 ans, et ayant l'air très-délié. Il commande aussi tous les pays adjacens. Sa division s'étend jusqu'aux environs de Paris.

La Prévelay commande du côté du Maine, une partie de l'Anjou et une partie de la ci-devant Grande-Bretagne.

Bourmont commande le Haut-Maine, le Haut-Anjou, la Touraine et les pays adjacens.

Châtillon commande la Haute-Bretagne, le Bas-Anjou, etc.

Georges commande toute la Basse-Bretagne, et principalement le Morbihan. Ce Georges est le seul des généraux en chef qui soit de ce qu'on appelloit le tiers-état. Il a beaucoup de force et de confiance.

Dautichamp commande toute la rive gauche de la Loire, qui comprend la Vendée, etc.

Il paroîtroit, d'après ces détails, qu'il y a six chefs principaux ; mais je pense que la Prévelay n'est qu'un chef secondaire sous les ordres de Châtillon.

V A R I É T É S.

Qu'on se plaigne tant qu'on voudra des vides qu'on croit remarquer dans la nouvelle constitution ; le tems, la sagesse et l'expérience sauront mieux les remplir que ne l'eût pu faire l'imagination la plus inventive. La prolixité volumineuse des précédentes constitutions nous a été si peu favorable, que nous sommes portés à regarder comme de l'augure le plus heureux la brièveté de celle-ci. L'omission qu'on y a faite à dessein de la déclaration des droits de l'homme, et l'éloignement qu'on y voit pour tout ce qui tient à l'échafaudage des jongleurs politiques qui, depuis dix ans, nous ont constitué et reconstitué tant de fois.

Dans la plus sévère des républiques de la Grèce, la plus petite somme étoit représentée par un poids énorme de fer, et le plus grand sens étoit toujours renfermé dans le plus petit nombre de paroles. Chez nous, au contraire, l'éloquence révolutionnaire a toujours été parfaitement semblable à cette monnoie de papier dont nous avons été inondés. Elle présente fort peu de choses sous beaucoup de mots, comme les assignats fort de peu de valeur sous les titres les plus magnifiques. On est aujourd'hui dégoûté de tous ces lieux communs, de toutes ces phrases triviales, de toute cette pompe oratoire, devenue si ridicule et si funeste. Le règne du bavardage est passé. On rougiroit de reproduire ces tours et ces expressions parasites qui s'emparoiert de tous les discours de nos orateurs, et qui n'y jouoient pas un autre

rôle que celui de la rime dans les ouvrages des mauvais versificateurs. Tout s'use rapidement dans une révolution ; toutes les formes du langage, comme toutes les combinaisons du crime, ont été épuisées dans l'espace de dix années. Il ne reste plus rien de neuf parmi nous, que les combinaisons toujours bien simples de la raison et de la sagesse, de la gloire et du bonheur. La vérité a été noyée dans des torrens de paroles, et le bon sens étouffé sous des monceaux de papier.

Ces lacunes de la constitution seront sans doute remplies, comme le desirerent les gens de bien. Une constitution sans institutions est un édifice sans fondemens. On ne peut supposer que Bonaparte ignore ou méconnoisse cette importante vérité. Les vœux qui s'élèvent de toutes parts pour la liberté d'un culte qui s'est montré d'autant plus indestructible parmi nous, qu'il a été seul violemment persécuté, seront entendus : c'est l'intérêt de Bonaparte bien plus que celui de la France entière ; il sait que la religion est la garantie la plus sûre de la morale publique. Quel peuple ancien ou moderne, sauvage ou policé, a vécu dans l'athéisme ? quel homme sage, religieux ou philosophe, chrétien ou déiste, n'a pas été révolté de l'essai que des extravagans ont fait sur nous, de proscrire toute espèce de culte ? Encore, comme on l'a fort bien observé, les Chaumette et les Hébert étoient-ils entraînés eux-mêmes par la folie universelle, lorsqu'ils défilioient Marat et qu'ils dressoient des autels à la raison. Le féroce Robespierre, au comble de la puissance, et vainqueur sanglant de ses rivaux, sentit la nécessité de flétrir l'athéisme, et de ramener ses jacobins à l'idolâtrie de la raison, au culte de l'Être suprême. Parmi les hommes que le sort ou les révolutions ont portés au directoire, à différentes époques, pendant la courte durée de la dernière constitution, un d'entre eux en essayant de se faire chef de secte, d'établir un culte ridicule comme lui-même, a montré du moins qu'il sentoit le besoin d'appuyer les institutions politiques sur une institution religieuse. Or, les auteurs de la constitution actuelle n'ont pas des vues plus bornées et des idées plus fausses que Robespierre et Lepeaux.

Ce qui a le plus embarrassé jusqu'ici les vrais et sincères partisans de la liberté des cultes, c'est la religion chrétienne qui, au milieu de tant de changemens de tout genre, est demeurée invariablement la religion de la majorité des citoyens quoique sa destruction ait été l'objet des efforts de certains politiques, comme une des conséquences les plus directes des principes révolutionnaires ; conséquence qui formoit avec la doctrine de la liberté des cultes une contradiction telle qu'on les permettoit tous hors celui auquel toute la France est attaché. Mais ce ne sera pas sous le nouveau gouvernement qu'on entendra répéter ces accusations et ces diatribes, depuis long-tems réduites à leur valeur par l'opinion publique. Des déclamations exagérées et triviales, des alarmes imaginaires n'empêcheront pas d'assurer au peuple l'entière jouissance d'un de ses droits les plus précieux et les plus incontestables. Le gouvernement est trop fort pour craindre les hommes dont une politique maladroite a mis la conscience en opposition avec la loi, et trop éclairé pour ne pas reconnoître que toute loi qui devient une matière éternelle de disputes théologiques, et une source intarissable de dissensions intestines, est par cela même réprouvée par le bon sens. Il ménagera des voies plus douces pour ramener ces prêtres à qui l'on n'a présenté jusqu'aujourd'hui, que le fer et le feu, les supplices et les déportations, et que la république a plutôt repoussés de son sein qu'ils n'ont voulu s'en éloigner eux-mêmes. Déjà victorieux de tant de préjugés révolutionnaires, il saura

trionpher aussi de celui qui a le plus aveuglé certains esprits, le plus porté d'agreur dans les âmes, le plus nui à la paix intérieure; il remplira à-la-fois et les desirs des peuples, et les vnes d'une sage politique, et le vœu de la morale et de l'humanité; le seul fanatisme qui reste à craindre et à combattre aujourd'hui c'est celui des intolérans et des persécuteurs.

PARIS, 1 nivôse.

-- La garde des consuls sera composée de 1.800 hommes, dont 2 escadrons de grosse cavalerie, un escadron de cavalerie légère, une compagnie d'infanterie légère, et le reste en grenadiers, qui formeront un corps d'environ 1,000 hommes.

-- L'ex-conventionnel Lecointre (de Versailles) a aussi inscrit son nom sur le registre de refus de la constitution, avec de longs motifs.

-- On dit que L. Bonaparte sera appelé au ministère de la police, aussitôt la mise en activité de la constitution.

-- Le prince Charles a sommé, le 24, la garnison de Kehl d'évacuer ce poste sous trois jours, déclarant qu'après ce délai, il agira avec toutes ses forces. Nos troupes se trouvent serrées de près; on a peine à leur faire passer ce qui leur manque; elles n'ont pas de bois ni pour se chauffer, ni pour faire la soupe. On en dit autant du Vieux-Brissac.

-- Le citoyen Visconti, ex-consul de la république romaine vient d'être nommé surveillant du musée des antiques.

COMMISSIONS LEGISLATIVES.

Conseil des cinq-cents, Séance du 30 frimaire.

Au nom de la section de législation, Jacqueminot fait un rapport sur le code civil.

De tous les bienfaits que la France attendoit de la révolution, le plus ardemment désiré et le plus souvent promis a été un code civil. Le premier besoin senti, des 1789, fut celui d'une entière refonte de la législation. C'étoit une tâche énorme; elle effraya l'assemblée constituante. La convention fut plus hardie, et elle chargea ses comités de l'entière confection d'un code civil. Chacun des partis qui s'y disputèrent l'empire, affecta de vouloir attacher son nom à ce grand ouvrage; mais il étoit difficile à la raison et à la sagesse de faire percer leur voix au milieu des éclats de la foudre et du tumulte des factions sans cesse aux prises.

Trop de préjugés dominoient alors, et avoient été substitués à d'autres préjugés; le fanatisme d'une égalité follement interprétée régnoit, comme auparavant le fanatisme des privilèges; les lois civiles en reçurent l'empreinte; les représentans les plus vertueux et les plus éclairés ne pouvoient tout-à-fait échapper à la contagion universelle.

Un homme qui, avant de rivaliser avec des plus illustres magistrats, dans le ministère de la justice, honora toujours la tribune par des talens et des lumières, pendant que d'autres la souilloient par des fureurs, a publié aussi un projet de code civil. C'est un recueil de vaste connoissance; la distribution en est simple et belle. Le jurisconsulte familiarisé avec les hautes et profondes méditations, s'y montre à choque page; mais on y voit aussi quelquefois le sage lui-même obligé de payer tribut aux erreurs qui l'assiégeoient. L'auteur l'a reconnu, et a avoué la nécessité de retoucher plusieurs parties de son ouvrage. Aussi, nous a-t-il secondés dans celui que nous vous offrons.

Le rapporteur annonce ensuite que la section de législation a profité des travaux de tous ceux qui l'ont précédée; elle a eu moins la prétention de présenter des idées neuves, que des dispositions utiles. Nos successeurs dans la carrière législative, continue l'orateur, auront la gloire de terminer cet ouvrage. Que de droits ils acquerront à la reconnaissance du peuple français, le jour où ils lui donneront un code définitivement rédigé! On sait combien ce code est appelé par les vœux et la prévoyante sagesse du grand homme que les suffrages des commissions législatives, ou pour mieux dire, les acclamations de la république entière, ont placé à la tête du gouvernement.

C'est la réforme du code civil qui mettra un terme au scandale de ces divorces continuels qui ont failli travestir le mariage en une sorte de concubinage avoué, à ces divorces qui, nécessaires quelquefois, sont toujours un mal, et qui doivent par conséquent être assujettis à de lentes et nombreuses épreuves, précautions indispensables contre les conseils de l'humeur, de la légèreté, de la licence, et des aveugles passions. C'est cette réforme qui, restituant à l'autorité paternelle le légitime empire qu'elle n'avoit jamais dû perdre, lui assurera les moyens de récompenser la piété filiale, ou de punir l'ingratitude.

Le rapporteur fait ensuite lecture du titre premier, sur le mariage, contenant 71 articles. Les autres titres du code seront livrés successivement à l'impression.

Les consuls adressent un message relatif à une récompense nationale à accorder au C. Sieyes. Renvoi à la section des finances.

Arnoud (de la Seine), au nom de cette section, fait prendre la résolution suivante:

La commission considérant qu'il est instant, pour la stabilité de toute institution politique, de donner des témoignages éclatans de gratitude aux citoyens qui ont rendu de grands services à la patrie, résout ce qui suit:

Le domaine national de Crosne, département de Seine-et-Oise, ou tout autre équivalent, est décerné en toute propriété pleine et entière au C. Sieyes, à titre de récompense nationale.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1er nivôse an 8.

Les numéros sortis, sont: 57--17--14--40--55.

Bourse du 1er nivôse.

Amsterdam.	Gènes.	4 f. 50 c.
Cour. 56 5/8 57 5/8	Livourne.	
Hambourg. . . 191 1/2 189 1/2	Bâle.	3 1/4 p. 1 3/4 p.
Madrid. 7 f. 25 c.	Lausanne.	
Cadix. 7 f. 25 c.		
Lyon. pair 25 j.	Bordeaux.	1 pert. à v.
Marseille. pair 30 j.	Montpellier.	pair. 25 j.
Café Martinique. . . 2 f. 85 c.	-- d'Anvers.	2 f. c.
S. Dominique. . . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. . .	1 f.
Sucre d'Orléans. . . 2 f. 10 c.	Eau-de-vie 3/6.	325 à 330 f.
Rent. pr. 12 f. 75 c.	Bon 11/4.	12 f.
Tiers con. 19 f. 65 c.	Bons d'arrérage 91 f. 25 c.	
Bons 273 1 fr. 5 c.	Act. de la caisse des rent.	
B. 3/4.		

Spectacles du 2 nivôse.

THEATRE MONTANSIER-VARIETES. LiHeurcux-Quiproquo, le Savoir faire, le Sourd.